



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

### PRÉSENTS

**NICLOUX** Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **NOWAK** Alain

### ABSENTS

**DEUWEL** Audrey (procuration à GROSJEAN Nadine) ■ **VARNIER** Jean-Charles (procuration à BASTIEN Laure) ■ **RENOIR** Isabelle (procuration à DI BARTOLOMÉO Roland) ■ **MARIAGE** Sébastien (procuration à Didier NICLOUX) ■ **GRÉGORIS** Emmanuel (procuration à Déborah LANGMAR) ■ **SALVUCCI** Stéphanie.

Date de la convocation :  
**15 décembre 2025**

Date d'affichage :  
**15 décembre 2025**

Nombre de conseillers  
élus : **15**  
Nombre de conseillers en  
fonction : **14**  
Nombre de conseillers  
présents : **8**

### ORDRE DU JOUR

Communications

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 17/11/2025
3. CCCE : rapport annuel d'activités 2024  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
4. Espace socioculturel : révision des tarifs de location  
*Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux*
5. Tarifs des concessions de cimetière pour 2026  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
6. ZAC de Raville : approbation CRAC de la SODEVAM - Année 2024  
*Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo*
7. Cadeau de départ en retraite  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
8. Budget : décision modificative n°2  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
9. Souscription d'un emprunt  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
10. Divers

Secrétaire de séance :  
**Déborah LANGMAR**

## Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

**Station de recharge :**

La station de recharge a été inaugurée le 13 décembre 2025. Il y a 8 bornes, avec une moyenne de 18 charges par jour. Une forte affluence est prévue lors des périodes de vacances.

**Gîtes ancien presbytère :**

Le bail a été signé pour une ouverture officielle à la location le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une inauguration et une journée portes ouvertes seront programmées ultérieurement.

## N° 2025-58 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGT) applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, "lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire";

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- nommer **Déborah LANGMAR**, secrétaire de séance

## N° 2025-59 – Approbation du compte rendu de la séance du 17/11/2025

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## N° 2025-60 – CCCE : rapport annuel d'activités 2024

Rapporteur : Monsieur Le Maire

**Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2025 présentant le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour l'année 2023,

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'EPCI aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Considérant qu'il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, demandant au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Considérant le rapport annuel d'activités de la CCCE 2024, ci-annexé, transmis le 14 octobre 2024,

Le rapport d'activités 2024 est présenté aux conseillers municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de prendre** acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2024 ci-joint.

## N° 2025-61 – Espace socioculturel : révision des tarifs de location

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Lors de la mise en service de l'espace socioculturel, le conseil municipal a établi une tarification de location de cet équipement réactualisée par délibération n°2024-21 en date du 25 mars 2024.

Avec l'augmentation des coûts liés à l'utilisation de cet espace (fluides, frais d'entretien...), il est nécessaire de procéder à une revalorisation de cette tarification et d'ajouter un tarif pour la location journalière de la grande salle en vue d'une pratique sportive par les associations locales.

Il est également proposé de modifier l'article 12 du règlement de l'espace socioculturel en permettant l'attribution à titre gratuit de 2 manifestations par an aux associations de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'adopter le tableau ci-dessous qui fixe les nouveaux tarifs de location applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Tarifs pour les Kanfenois	Anciens tarifs 1 jour	Nouveaux tarifs 1 jour Hors week-end	Anciens tarifs Week-end	Nouveaux tarifs Week-end
<b>Salle principale + hall d'entrée + bar</b>				
Associations	120 €	120 €	200 €	200 €
Particuliers	300 €	300 €	350 €	<b>500 €</b>
<b>Salle principale + hall d'entrée + cuisine + bar</b>				
Associations (manifestations)	160 €	160 €	300 €	300 €
Particuliers	400 €	400 €	650 €	<b>800 €</b>
<b>Salle principale pour des pratiques sportives journalières</b>	50 € par jour			
<b>Bar seul dans le cadre de manifestations</b>				
Associations	20 €	20 €	50 €	50 €
Caution salle	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Caution bar	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Location vidéo-projecteur	20 €	20 €	20 €	20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** les nouveaux tarifs de location de l'espace socioculturel ci-dessus présentés qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

## N° 2025-62 – Tarifs des concessions de cimetière pour 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Chaque année, le conseil municipal est appelé à voter les tarifs des concessions du cimetière. Il a également été convenu d'indexer annuellement le tarif des concessions sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du 3<sup>e</sup> trimestre de chaque année.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2024, l'I.R.L. était de 144,51. Pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2025, l'indice de référence des loyers est de 145,77 soit une augmentation de 0,87 %, ce qui aura pour effet de porter les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026 aux montants mentionnés dans le tableau ci-après.

#### Concessions trentenaires

CIMETIÈRE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Concession tombe simple (1m x 2,20m)	173,26 €	174,77 €
Concession tombe double (2m x 2,20m)	346,48 €	349,49 €
CAVURNE		
Cavurne non aménagée (1m x 1m)	138,59 €	139,80 €
COLUMBARIUM		
	TARIF 2021	
Columbarium	2 030,00 €	<i>Inchangé</i>
CIMETIÈRE FORESTIER		
Concession (fosse, plaque et gravure)	—	600,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** les tarifs des concessions pour l'année 2026 comme déterminés dans le tableau ci-dessus.

#### N° 2025-63 – ZAC de Raville : approbation CRAC de la SODEVAM - Année 2024

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Conformément à la législation en vigueur, la SODEVAM, concessionnaire, doit adresser à la commune de KANFEN, pour approbation par le conseil municipal, son compte rendu annuel pour l'exercice 2024, en ce qui concerne l'aménagement de la ZAC de Raville.

Le rapport énoncé qui reprend les indications techniques et financières concernant l'aménagement du lotissement a été mis à la disposition de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de prendre** acte et approuver le rapport annuel de la SODEVAM pour l'exercice 2024 qui confirme notamment le prix de vente du m<sup>2</sup> à 35 000 €.

#### N° 2025-64 – Cadeau de départ en retraite

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Il est de tradition que la municipalité offre un cadeau à l'occasion des départs des personnes ayant exercé une mission de service public au sein de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la valeur du cadeau qui pourrait être offert à Madame Danielle Guerder qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 après 13 ans passées au service de la commune en qualité d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'un bon d'achat calculé sur la base des dispositions habituelles en précisant que le bon d'achat n'est attribué qu'à partir de la 3<sup>e</sup> année de service.

En ce qui concerne Madame Danielle Guerder, le montant du cadeau serait, de ce fait, égal à 100,00 € + (20 € X 13 années) soit 360 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accorder** un montant de 360,00 € en carte cadeau Illicado, à l'occasion du départ à la retraite de Madame Danielle Guerder après 13 ans passées au service de la commune en qualité d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe ;

## N° 2025-65 – Budget 2025 : décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération n° 2025-13, en date du 24 février 2025, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 260 319,58 €, soit à 1 212 924,32 € en section de fonctionnement et à 1 047 395,26 € en section d'investissement.

Cette modification aura pour effet de porter le budget de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 1 242 924,32 € et de maintenir le montant de la section d'investissement à 1 047 395,26 € soit un budget total de 2 290 319,58 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

#### RECETTES

CHAPITRE 075 : Autres charges de gestion courante				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
752	Revenus des immeubles	160 000,00 €	28 900,00 €	188 900,00 €
75888	Autres	40 000,00 €	1 100,00 €	41 100,00 €

**Total section de fonctionnement**

**1 242 924,32 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant

## N° 2025-66 – Souscription d'un emprunt

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 17 novembre 2025, le conseil municipal s'est prononcé pour la construction de deux pavillons seniors dont le coût est estimé à 393 300 € HT. Pour financer cette opération, il est nécessaire de solliciter un emprunt de 200 000 €.

Considérant les différentes offres résultant de la consultation effectuée auprès des trois organismes bancaires à savoir :

- ▶ la Caisse du Crédit Mutuel d'Alsace-Moselle
- ▶ le Crédit Agricole de Lorraine
- ▶ la Caisse d'Épargne de Lorraine
- ▶ la Banque Postale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

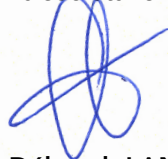
- **de retenir** l'offre faite par la Caisse du Crédit Mutuel pour un emprunt de 200 000 € (deux cent mille euros) destiné à financer l'opération relative à la construction de deux pavillons seniors
- **d'approuver** les caractéristiques de l'emprunt sollicité
  - Montant : ..... 200 000 €
  - Durée : ..... 20 ans
  - Taux d'intérêt : ..... 3,60 % fixe
  - Disponibilité des fonds : ..... dès signature du contrat
  - Frais de dossier : ..... 200 €
  - Remboursement : trimestrialités constantes du capital et des intérêts pour un montant de ...  
3 517,84 €
  - Remboursement anticipé : possible à tout moment sans préavis et paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées aux conditions générales.

## Divers

Néant

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 00.

La secrétaire



Déborah LANGMAR

Le Maire



Denis BAUR